

Corrigé et barème – La France : une puissance maritime ?

Deuxième ZEE mondiale, outre-mer, ports (Le Havre, Marseille), marine nationale, ressources, limites
(programme de géographie de Tle)

Durée : 120 min – Sans document – Sur 20 points · Terminale

Exercice 1 – Repères et notions

(4 pts)

- a) La ZEE est l'espace maritime qui s'étend jusqu'à 200 milles marins (environ 370 km) des lignes de base ; l'État côtier y a des droits souverains sur l'exploration et l'exploitation des ressources de l'eau, du sol et du sous-sol (convention de Montego Bay, 1982, article 56). Ce n'est pas la souveraineté : les navires étrangers y circulent librement, alors que la pleine souveraineté ne s'exerce que dans la mer territoriale (12 milles). (1)
- b) La Polynésie française, dans le Pacifique Sud, fournit environ 4,8 millions de km², près de la moitié du total ; les Terres australes (Kerguelen, Crozet, Saint-Paul et Amsterdam), dans le sud de l'océan Indien et l'océan Austral, environ 1,7 million ; la Nouvelle-Calédonie, dans le Pacifique Sud-Ouest, environ 1,4 million. À eux trois, ces territoires représentent plus des trois quarts de la ZEE. (1)
- c) Marseille-Fos est le premier port français en tonnage (de l'ordre de 70 à 80 millions de tonnes par an), grâce aux vracs, surtout les hydrocarbures, et à la zone industrialo-portuaire de Fos ; il est tourné vers la Méditerranée et l'Asie par Suez. Le Havre est le premier port à conteneurs (de l'ordre de 3 millions d'EVP), grâce à Port 2000 (2006), et commande l'axe Seine vers Paris. L'un domine en tonnes, l'autre en conteneurs. (1)
- d) Janvier 1972 : première patrouille du Redoutable ; depuis, au moins un SNLE est toujours en mer, ce qui fait de la mer le pilier de la dissuasion nucléaire française. 1er juin 2021 : création d'HAROPA Port, qui réunit Le Havre, Rouen et Paris ; l'État unifie l'axe Seine pour renforcer l'hinterland du Havre face aux ports du range nord-européen. (1)

Repère — Un repère ne vaut que s'il est accompagné de son sens : la date seule ne rapporte presque rien.

Exercice 2 – Analyse de document : un espace maritime indo-pacifique (4 pts)

- Le Pacifique compte environ 6,9 millions de km² sur 10,2, soit environ 68 % ($6,9 \div 10,2 \approx 0,68$) : plus des deux tiers de la ZEE française s'étendent dans cet océan, surtout autour de la Polynésie et de la Nouvelle-Calédonie. (1)
- Les deux répartitions sont inversées. Le bassin Atlantique-Méditerranée rassemble environ 67 millions d'habitants, soit la quasi-totalité de la population, mais seulement 0,6 million de km² de ZEE (environ 6 %). À l'inverse, le Pacifique et l'océan Indien concentrent environ 9,6 millions de km² (94 %) pour moins de 2 millions d'habitants. L'espace maritime français est donc presque entièrement situé loin des hommes, des ports et des centres de décision. (1)
- Le Pacifique et l'océan Indien réunissent environ 9,6 millions de km², soit plus de 90 % de la ZEE française, et environ 1,6 million d'habitants. La France y a des territoires, des forces armées (Nouméa, Papeete, La Réunion), des intérêts économiques et une place dans les organisations régionales. Elle se veut une puissance riveraine de cet espace, devenu le centre de gravité de l'économie mondiale et des rivalités entre la Chine et les États-Unis. (1)
- Le document ne montre pas les moyens : la France dispose de peu de navires pour surveiller ces millions de km² et la pêche illégale y reste un problème. On peut aussi citer les souverainetés contestées (les îles Éparses revendiquées par Madagascar, Tromelin par Maurice), l'avenir institutionnel débattu de la Nouvelle-Calédonie ou la rupture du contrat de sous-marins australien au profit d'AUKUS en 2021, qui montre les limites de l'influence française dans la région. (1)

Le point clé — Une analyse de document chiffré doit toujours sortir du tableau pour apporter ce qu'il ne dit pas.

Exercice 3 – Question problématisée : les ports français dans la mondialisation (4 pts)

- Une interface est une zone de contact entre deux espaces différents qui permet des échanges : un port relie la mer et la terre. L'hinterland est l'arrière-pays terrestre desservi par un port. Problématique possible : dans quelle mesure les ports français, bien insérés dans les échanges mondiaux, parviennent-ils à rivaliser avec les grands ports européens ? (1)
- Marseille-Fos, premier port français en tonnage (de l'ordre de 70 à 80 millions de tonnes), reçoit hydrocarbures et conteneurs et alimente la zone industrialo-portuaire de Fos ; il relie la France à la Méditerranée et à l'Asie par Suez, et Marseille accueille une quinzaine de câbles sous-marins. HAROPA Port, créé en 2021, réunit Le Havre, premier port à conteneurs (de l'ordre de 3 millions d'EVP, Port 2000 depuis 2006), Rouen, grand port céréalier, et Paris : il organise l'axe Seine jusqu'au premier bassin de consommation du pays. CMA CGM, basé à Marseille, est l'un des trois premiers armateurs mondiaux. (1)
- Rotterdam traite plus de 400 millions de tonnes et plus de 13 millions d'EVP, Anvers-Bruges plus de 250 millions de tonnes : les ports français sont d'une autre catégorie. Leur hinterland est moins bien desservi, faute de liaisons ferroviaires et fluviales à grand gabarit vers l'Europe du Nord et l'Allemagne. Une part importante des conteneurs destinés à la France transite donc par les ports belges et néerlandais. Les conflits sociaux, comme les grèves de 2023, ont aussi nui à leur fiabilité. (1)
- L'État a réformé la gouvernance (loi du 4 juillet 2008 créant les grands ports maritimes), unifié l'axe Seine (HAROPA, 2021), engagé un accès fluvial direct à Port 2000 et le canal Seine-Nord Europe, en chantier, et soutient la reconversion industrielle des ports (batteries à Dunkerque, décarbonation à Fos). Mais ces chantiers sont longs et coûteux, et les ports du Nord investissent aussi : l'écart se réduit lentement, s'il se réduit. Conclusion : des interfaces actives, mais qui restent secondaires à l'échelle européenne. (1)

Erreur fréquente — Comparer Marseille en tonnes et Le Havre en EVP comme si c'était la même mesure : précise toujours l'unité.

Exercice 4 – Schéma : la France, une puissance maritime mondiale (4 pts)

- a) Titre : « La France, une puissance maritime mondiale mais incomplète ». Légende : I. Un espace maritime immense et dispersé (ZEE, territoires ultramarins, plateau continental étendu) ; II. Des outils de puissance (ports, bases navales, dissuasion, points d'appui) ; III. Des limites et des défis (souverainetés contestées, surveillance difficile, concurrence portuaire). La légende suit le raisonnement, pas l'ordre alphabétique. (1)
- b) La ZEE est une surface : un aplat de couleur (bleu soutenu) autour de chaque territoire, éventuellement un aplat plus clair pour le plateau continental étendu. Les grands ports sont des points : cercles proportionnels ou de taille hiérarchisée (Marseille-Fos, Le Havre). Les bases navales sont des points de forme différente (triangles ou ancres), avec un figuré distinct pour l'Île Longue (dissuasion). Un même type de figuré ne doit jamais servir à deux phénomènes. (1)
- c) Lieux attendus : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Terres australes (Kerguelen), La Réunion, Guyane, Antilles, Clipperton, Le Havre, Marseille, Brest, Toulon. Par exemple : la Polynésie, parce qu'elle fournit près de la moitié de la ZEE ; Brest et l'Île Longue, parce qu'elles abritent la Force océanique stratégique, cœur de la dissuasion. (1)
- d) Un figuré ponctuel (point d'interrogation ou éclair) sur les territoires revendiqués : Tromelin (Maurice), îles Éparses (Madagascar), Matthew et Hunter (Vanuatu), Mayotte (Comores) ; des hachures sur les espaces de pêche illégale (large de la Guyane, Terres australes) ; une flèche ou un cercle beaucoup plus gros pour Rotterdam et Anvers-Bruges, qui captent une partie du trafic français. On peut ajouter un figuré pour les littoraux vulnérables (marées noires en Bretagne). (1)

Attention — Un schéma sans titre problématisé ni légende organisée perd l'essentiel des points, même s'il est juste et soigné.

Exercice 5 – Raisonner : exploiter ou protéger les ressources de la mer ? (4 pts)

- a) Boulogne-sur-Mer est le premier port de pêche français et un grand centre de transformation ; les ports bretons (Lorient, Le Guilvinec, Concarneau) et des thoniers opérant dans l'océan Indien complètent l'activité ; la légine des Kerguelen est une pêcherie de grande valeur ; la France est le premier producteur européen d'huîtres. Limites : les quotas sont fixés dans le cadre de la politique commune de la pêche, certains stocks sont fragiles, le Brexit a restreint l'accès aux eaux britanniques et la pêche illégale pèse en Guyane. (1)
- b) La mer produit de l'électricité depuis l'usine marémotrice de la Rance (1966, 240 MW). Le premier parc éolien en mer commercial, à Saint-Nazaire (80 éoliennes, 480 MW), entre en service en 2022, suivi de Saint-Brieuc et de Fécamp ; l'État vise une quarantaine de gigawatts d'éolien en mer vers 2050. À l'inverse, la loi du 30 décembre 2017 prévoit la fin de l'exploitation des hydrocarbures en 2040 : la mer devient un espace de transition énergétique, non sans conflits d'usage avec les pêcheurs. (1)
- c) Les grands fonds recèlent des nodules polymétalliques et des sulfures riches en métaux utiles à la transition énergétique. L'Ifremer détient deux contrats d'exploration auprès de l'Autorité internationale des fonds marins (2001 et 2014), et le plan France 2030 (2021) a fait de leur exploration un objectif. Mais en novembre 2022, à la COP27, le président de la République s'est prononcé contre leur exploitation minière, au nom de la préservation d'écosystèmes mal connus. Les partisans de l'exploitation invoquent l'indépendance en métaux stratégiques ; ses opposants, le risque de dommages irréversibles. (1)
- d) Les ressources de la mer sont un atout réel pour la France, qui dispose de la deuxième ZEE du monde et tire de la mer nourriture, énergie et emplois, le tourisme littoral en tête. Mais cet atout est en partie théorique : une grande part des ressources se trouve outre-mer, loin et difficile à surveiller, et leur exploitation se heurte à des règles européennes et à des choix de préservation. La France privilégie aujourd'hui une valorisation encadrée, qui fait aussi de la protection des océans un instrument d'influence, comme l'a montré la conférence de Nice en 2025. (1)

À retenir — Sur une question vive comme les grands fonds, on expose les arguments des deux camps avant de conclure, sans caricaturer aucun d'eux.